

DÉPARTEMENT
DE L'OISE.

ARRONDISSEMENT
DE COMPIÈGNE.



histoire

VILLE DE NOYON.

NOYON, ce 14 Octobre 1814

1814, les Cosaques à Noyon

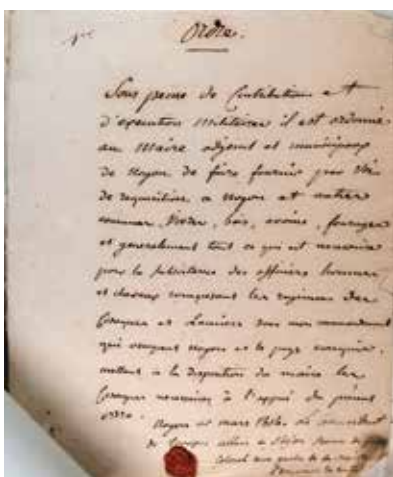
En-tête de lettre de la ville de Noyon aux armes impériales biffées.

A la suite des défaites militaires de 1813, l'Empereur Napoléon I^{er} se trouve seul face aux forces coalisées européennes. Trois armées alliées se pressent aux portes de la France : à l'est, les Autrichiens déferlent entre Bâle et Schaffhouse ; au nord, les Suédois avancent sur la Belgique ; enfin, au centre, les troupes russes et prussiennes sous les ordres de Blücher progressent entre Mannheim et Coblenz. La Campagne de France commence. Tandis que les forces de Blücher avancent sur Paris, une colonne volante sillonne la Picardie et prend place à Noyon.

Le campement à Noyon

Le 25 février, la colonne volante du colonel von Geismar entre dans Roye. Avant-garde du 3^e corps d'armée d'Allemagne, cette colonne est constituée d'un régiment de cosaques du Don, d'un escadron d'Uhlans et d'un escadron de Hussards saxons. « On ne saurait dire de quoi se composait cette troupe », écrira l'historien de Montdidier Grégoire d'Essigny. « Les chevaux étaient petits, en mauvais état, sans selles, plusieurs sans brides ; les cavaliers qu'on appelait ici Cosaques, paraissent de diverses nations, tous différemment habillés et coiffés, tous armés d'une lance d'environ huit pieds ; quelques-uns avaient des fusils en bandoulière ; beaucoup n'avaient pas de bottes ».

Dans la nuit du 25 au 26 février, vers une heure du matin, les cosaques à cheval investissent Noyon par la porte d'Huez. Dans son manuscrit, M. Lucas les décrit comme « bien armés et munis d'immenses piques. Ils étaient malpropres, méchants et le visage couvert de fortes barbes sales ». Les cavaliers réquisitionnent des vivres, du bois, de l'avoine et du fourrage et installent leur campement au cœur de la ville, depuis la place du marché Cordouen jusqu'à la rue Saint-Pierre.



Ordre de réquisition signé du baron von Geismar.

Dès le lendemain, ils quittent Noyon pour se rendre à Chauny mais pilleront tout sur leur chemin sous prétexte d'avoir perdu deux soldats, tués en cours de route. Mais, le 27, après s'être avancée jusqu'à La Fère où elle sera reçue à coups de canon, la troupe revient sur ses pas et stationne de nouveau à Chauny et Noyon non sans semer la terreur chez l'habitant.

Les cosaques installent alors leur campement sur un terrain faisant face à l'ancien couvent des Capucins. Pour ce faire, les soldats glanent du bois pour construire des huttes dans les

faubourgs de la ville (de Landrimont, du Coizel, d'Applaincourt, d'Orroire et de Saint-Blaise). Commence alors une occupation militaire marquée par des réquisitions notamment en pains chez les boulangers de la ville. L'un d'eux aura à cuire plus de 30.000 livres de pain en trois semaines : « C'est inconcevable, écrit Lucas, les nourritures qu'ils se sont ainsi fait fournir et dont la moitié fut perdue. Le bas peuple de la ville affluait au camp et retournait chargé de vivres ». Les officiers d'état-major, quant à eux, logent chez Saint-Lô et seront ravitaillés par les auberges Percot et Gruny. « De son côté, écrira l'adjoint au maire Moët, le commandant se faisait servir de la manière la plus somptueuse deux repas par jour de 15 à 20 couverts ». Lorsque les Cosaques quittent la ville, les Noyonnais éprouvent un véritable soulagement.

Une place forte prussienne

Mais le 13 mars, Noyon connaît une nouvelle occupation. Deux régiments prussiens, un de cavalerie et un d'infanterie, entrent « en conquérant » dans la ville. Il s'agit d'unités du 3^e corps de l'armée prussienne commandée par le général en chef Bülow. Les mille « hussards de la mort prussiens » sont logés chez l'habitant.

Pour faciliter l'organisation des réquisitions, le commissaire de guerre Hehrmann est mis à disposition de la ville. Chaque militaire doit recevoir de la commune « au moins une livre de pain, une livre de viande, un quarteron de riz ou une demi-livre de pois, une bouteille de vin ou de cidre, la seizième partie d'une livre de sel ». Bientôt, de nouvelles réquisitions sont réalisées dans la ville et le canton, sous la responsabilité du maire de Noyon, sous peine « d'exécution militaire ». Le canton devra livrer 500.000 livres de farine, 225 vaches, 60 muids d'eau de vie, du vin, du café, du riz, des légumes, du sel, du foin, de l'avoine mais aussi des draps, de la toile fine, du cuir, des souliers, des bottes... soit un total de 55.231 Francs.



Tampon du commissaire de guerre prussien

Pour se prémunir de toute menace, des mesures sont imposées aux habitants. Toute arme doit être déposée à l'hôtel-de-ville. Nul ne peut s'éloigner de son domicile. Les cloches même ne peuvent plus être sonnées... Commence alors le renforcement des positions noyonnaises. La

porte de la poterne est ainsi bouchée tandis que la porte Saint-Jacques est doublée. Des canons sont installés aux portes de la cité où dix-sept plateformes sont construites. Des hommes en patrouilles partent en reconnaissance dans les environs, inspectant les collines et les sentiers et contrôlant chaque personne rencontrée.



Ordre de réquisition signé du baron von Geismar.

Durant cette période, Noyon verra le passage d'un corps de six mille cavaliers, d'un régiment d'artillerie, de deux mille hussards de la mort, de sept mille autres soldats...

L'occupation s'achèvera le 31 mars 1814, date à laquelle les troupes quitteront Noyon pour faire le siège de Compiègne au cours duquel s'illustrera le major Otenin. Quelques jours plus tard, le 6 avril 1814, l'empereur Napoléon I^{er} abdique.

A partir du mois de mai 1814, les troupes coalisées prennent la route du retour. Selon M. Lucas, les habitants de Noyon les voient passer « pendant au moins huit jours par 10 ou 12.000 à la fois, avec voitures chargées de grains, farines, vivres de toute espèce et quantité de bétail ».

Les marchands noyonnais qui ont subi des réquisitions par les forces d'occupation dresseront des mémoires de fournitures, lesquels seront réunis par la mairie de Noyon et envoyés en préfecture de l'Oise afin d'obtenir le remboursement des frais d'occupation. Pour autant, la commission de vérification nommée par la sous-préfecture ne validera les chiffres que contre la présentation de récépissés signés du commissaire des guerres. La population noyonnaise verra d'un bon œil le changement de régime dans l'espoir d'une paix durable. A Noyon, une rue du Champ des Cosaques rappelle l'occupation de la ville par les troupes du colonel von Geismar.

Jean-Yves Bonnard
Président de la Société historique de Noyon